

*Date de dépôt : 2 septembre 2014*

## Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour que les autorités genevoises demandent aux Rentes Genevoises d'annuler le congé donné à Tricosa au 31 décembre 2014**

*Rapport de majorité de M. Guy Mettan (page 1)*

*Rapport de minorité de M. François Baertschi (page 12)*

### RAPPORT DE LA MAJORITÉ

#### Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie le 26 mai et le 6 juin 2014 sous la présidence du soussigné et de M. Pascal Spuhler. M<sup>me</sup> Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique du SGGC, a assisté aux séances. Les procès-verbaux ont été assurés par M. Christophe Vuilleumier.

#### Audition de MM. Alphonse Surdez et Jean-Charles Rey, pétitionnaires

Gérant du magasin Tricosa à la place du Molard, M. Surdez mentionne que les Rentes Genevoises veulent récupérer son arcade. Il a saisi la justice, mais en définitive le Tribunal fédéral a rendu une décision défavorable à son commerce, lequel a reçu son congé pour le 31 décembre 2014. Il observe que les Rentes Genevoises ont également donné son congé au bureau de tabac voisin. Il précise que l'idée des Rentes Genevoises était de réutiliser ces deux arcades pour y loger un espace d'informations ainsi que des distributeurs de la Banque cantonale, mais il remarque que la caisse d'assurance s'est rendue compte que cela ne serait pas possible. Il est question à présent d'installer un

Naville fonctionnant comme un café-presse qui proposerait au public les publications des Rentes Genevoises. Il ne comprend pas cette volonté d'une entité qui relève du canton au vu de la politique cantonale qui vise à protéger le petit commerce au centre-ville. Il termine en mentionnant avoir le sentiment que cette affaire est mensongère depuis le début.

Un commissaire (MCG) s'étonne que les Rentes Genevoises fassent disparaître des petits commerces. Il demande alors si M. Surdez est entré en discussion avec les Rentes Genevoises.

Le directeur des Rentes Genevoises, lorsqu'il lui a appris la nouvelle, lui a tapé sur l'épaule en lui disant que ce congé était semblable à un licenciement et que cela faisait finalement mal au début. Il ne tient pas à avoir plus de contact avec cette personne. Il rappelle alors que jadis il était possible de discuter avec les propriétaires et il regrette que cela ne soit plus le cas à présent.

Un commissaire (PLR) observe que M. Surdez a trois commerces différents. Il demande si une procédure judiciaire est en cours.

La procédure judiciaire est arrivée à son terme et son avocat lui a conseillé de s'adresser au Grand Conseil par le biais d'une pétition. Il est possible d'avoir les pièces du dossier mais celui-ci est truffé de mensonges, estime le pétitionnaire.

Un autre commissaire (PLR) demande si la Ville de Genève est partie prenante dans cette affaire.

M. Surdez acquiesce et déclare avoir déposé une pétition devant la Ville de Genève. La Ville a mis en place des PUS (plans d'utilisation du sol) mais il lui a été indiqué que son commerce ne rentrait pas dans ce cadre, lequel ne semble prendre en compte que les commerces alimentaires et les arcades culturelles. Il répète encore que l'arcade voisine doit céder sa place à la Banque cantonale.

Un commissaire (S) intervient et déclare que les PUS intègrent également ce type de commerce. Le droit du bail stipule que, si le propriétaire discute avant de donner son congé à un locataire, ce congé est considéré comme abusif. Il demande si des locaux lui ont été proposés en remplacement.

Des locaux ont été évoqués à la rue du Prince, mais le site n'était pas très porteur. Il ajoute que ces locaux, selon l'avocat des Rentes Genevoises, étaient déjà loués. Il répète que les Rentes Genevoises souhaitent ouvrir une arcade Naville ayant la forme d'un café-presse. Il y a suffisamment de cafés sur la place du Molard. Cela étant, une fois à l'intérieur, les nouveaux utilisateurs feront ce qu'ils veulent. Il ajoute qu'il lui faudra licencier le

personnel si le commerce ferme ses portes, ses deux filles travaillant dans l'arcade.

Une commissaire (Ve) demande si ce serait Naville qui reprendrait effectivement l'arcade.

Naville a été spécifiquement indiqué, mais il pense qu'au final les Rentes Genevoises proposeront leurs propres publications. Le problème relève du loyer. Il explique alors avoir cherché une autre arcade à louer. Mais il mentionne que le prix des surfaces, dans le futur centre commercial de l'UBS, est de 3 500 F le m<sup>2</sup>, plus un pourcentage sur le chiffre d'affaire. Il remarque que ce montant n'est en l'occurrence pas supportable pour son commerce, qui est l'un des derniers commerces traditionnels du quartier. Son loyer est de 8 000 F pour une surface de 90 m<sup>2</sup>, sans compter les charges.

Un commissaire (PLR) se demande s'il n'est finalement pas question de copinage et de rendement. Il évoque alors un article de la Tribune de Genève du 2 septembre 2009 indiquant que vingt commerces sont menacés d'expulsion du centre-ville. Il évoque le passage de l'article de la Tribune de Genève du 2 septembre 2009 « Il m'a dit qu'il ne les laisserait jamais faire, même s'ils veulent installer un bancomat » et il demande si cet élément est indiqué dans le courrier de M. Pagani.

Le nouveau directeur des Rentes Genevoises est intransigeant et il veut voir partir ces commerces. Il ajoute ne pas oser utiliser le terme de copinage. Pour le reste, tout se trouve dans la procédure.

Un commissaire (MCG) déclare que le PUS est entré en vigueur récemment, et il mentionne qu'il est possible que ce PUS puisse modifier la vision du centre-ville. Il demande s'il est possible d'avoir le courrier de M. Pagani ainsi que l'arrêté du Tribunal fédéral.

**Audition de M<sup>me</sup> Isabelle Jacobi Pilowsky, responsable immobilier, M. Pierre Zumwald, directeur général des Rentes Genevoises, et M<sup>me</sup> Thürler, avocate des Rentes Genevoises**

M<sup>me</sup> Thürler déclare que son congé a été donné au locataire de l'arcade en 2008 avec un délai de deux ans, afin qu'il ait le temps de trouver une solution. Cette résiliation de bail a été décidée car les Rentes Genevoises souhaitent reprendre cette arcade pour leur propre usage, afin de la consacrer à la promotion de la prévoyance. L'idée de créer un lieu convivial et un espace café, et éventuellement un kiosque, a donc été envisagée. C'est la raison pour laquelle Naville a proposé de participer à ce projet.

Le congé a été validé par quatre instances successives, et en dernier lieu le Tribunal fédéral, en raison de l'intérêt de ce projet. Le débat s'est

concentré sur la prolongation judiciaire du bail du locataire, et il est apparu que cette personne ne souhaitait pas poursuivre son activité au-delà de sa retraite. C'est la raison pour laquelle un délai judiciaire de quatre ans lui a été octroyé. Par ailleurs, à la lecture de ses comptes, il apparaît que le locataire a amorti ses investissements depuis longtemps et que d'autres locaux lui ont été proposés pour une surface équivalente mais à un prix moindre. M. Surdez a en l'occurrence refusé ces locaux.

L'autorisation pour réaménager l'arcade a été déposée et est entrée en force. Le débat sur l'utilisation du sol ne s'est pas déroulé puisque le projet des Rentes Genevoises implique justement une accessibilité au lieu pour le public. Elle répète que le Tribunal fédéral a confirmé l'intérêt du projet et elle mentionne que l'échéance du délai judiciaire (quatre ans) parvient à son terme au 31 décembre 2014. Elle termine en déclarant que c'est certainement la raison pour laquelle le locataire a déposé cette pétition.

M. Zumwald prend la parole et explique que le projet consiste à mettre à disposition de la population de la littérature ainsi que des outils interactifs sur les Rentes Genevoises. Il n'est pas question de placer des bancomats. Il ajoute que l'idée serait de mettre par contre un point de distribution d'argent et peut-être de collaborer avec Naville. Il mentionne ensuite que le projet a été relancé puisque l'échéance du bail est proche. Cela étant, il n'y a aucune volonté d'expulser des gens. En l'occurrence, les locaux proposés au locataire se trouvaient à la rue du Prince, à proximité de commerces similaires. Il précise en outre que le déménagement et sa réinstallation lui étaient même offerts. Il observe toutefois que M. Surdez a entretemps trouvé un autre local derrière Confédération Centre il y a une année.

Au final, il s'agit de remplacer une boutique destinée à une clientèle internationale, vendant des produits de luxe, par une arcade prévue pour la promotion de la prévoyance dans une ambiance ouverte et animée. Ce projet a l'aval du Conseil d'administration des Rentes Genevoises, et M. David Hiler avait en son temps donné son accord.

Un commissaire (MCG) demande à quelle date les Rentes Genevoises ont acheté l'immeuble et à quel prix. Il demande également si le loyer de l'arcade est bien de 8 000 F par mois. Il remarque qu'avec un tel loyer il est difficile de vendre des vêtements d'enfants à prix abordable. Il rappelle ensuite que de nombreuses personnes s'inquiètent de voir la perte de substance du centre-ville qui voit les commerces fermer les uns après les autres. Et il s'étonne par ailleurs de voir les Rentes Genevoises, qui sont tout de même une émanation du canton, mener une telle politique, tout comme il avait eu de la peine à comprendre l'attitude de l'Hospice général qui avait fait fermer le Cristallina. Il se demande également si M. Zumwald est bien domicilié dans le canton de

Vaud, ce qui impliquerait bien un décalage entre la direction des Rentes Genevoises et la société genevoise.

M. Zumwald répond habiter effectivement dans le canton de Vaud, mais il déclare ne pas croire qu'il y ait un décalage entre lui et la société genevoise. Il rappelle ensuite que, lorsqu'il a repris les Rentes Genevoises, ces dernières étaient poussiéreuses et il pense que les prestations sont à présent optimales avec un produit qui est passé de 60 millions de francs à 200 millions de francs. Il rappelle ensuite que l'absence de politique au sein du Conseil d'administration n'est pas de son fait puisque c'est le Grand Conseil qui avait pris cette décision en son temps. Cela étant, le Conseil d'administration comporte d'anciennes personnalités politiques. Il déclare ensuite que Tricosa est un commerce de luxe et que ce commerce vend des robes Dior. Il rappelle qu'un loyer à la place du Molard à 8 000 F est un cadeau puisque les loyers dans ce périmètre sont généralement plus proches des 20 000 F par mois.

M<sup>me</sup> Pilowsky précise que M. Surdez paye 700 F le m<sup>2</sup> par an alors que les Rentes Genevoises ont reçu des offres pour leurs propres bureaux à 4 000 F le m<sup>2</sup>. Les Rentes Genevoises ont toujours refusé ces offres et il n'est pas question de faire de spéculation. Elle signale ensuite que ce bâtiment est dans le portefeuille des Rentes Genevoises depuis très longtemps, bien avant 1950, et elle déclare ne pas connaître le prix d'achat de cet immeuble.

M. Zumwald signale encore que les Rentes Genevoises reprennent ces locaux pour leur propre usage et qu'il n'est effectivement pas question de spéculation. Il rappelle alors que les Rentes Genevoises ont remplacé un garage fermé, près d'Uni Mail, par un restaurant. L'idée était d'amener de la vie en ville et il en va de même avec ce projet à la place du Molard. Il remarque encore que de nombreuses personnes se réjouissent de voir ce projet se développer, et le considèrent comme novateur.

Le même commissaire déclare qu'il est difficile de vendre des produits bon marché avec un loyer se montant à 8 000 F par mois. Il répète que seules les boutiques de luxe ou les grandes marques peuvent rester au centre-ville.

Tricosa est justement une boutique de luxe. Il ajoute que son chiffre d'affaires, il y a quelques années, était estimé selon les stocks à 3 millions de francs. Il rappelle que la marge dans le textile se monte à deux fois la valeur du produit. Il remarque encore que M. Surdez avait signalé, il y a deux ans, que si un pas-de-porte de 800 000 F lui était proposé il partait immédiatement. Il répète que le débat porte en fin de compte sur l'argent et qu'il ne s'agit pas d'expulser quelqu'un qui n'a que ce commerce pour vivre.

Une commissaire (S) demande si l'espace prévu par les Rentes Genevoises sera ouvert le samedi.

M. Zumwald acquiesce et déclare qu'il devrait également être ouvert le dimanche si cela est autorisé. Il répète qu'il ne s'agit pas d'un espace commercial. L'idée n'est pas de vendre des prestations dans cet espace. Il est par contre possible que des collaborateurs des Rentes Genevoises soient présents de temps à autre. Des expériences de ce type ont déjà été réalisées, sur des thématiques précises avec des présentations de cas concrets, et il serait plus simple d'organiser ces manifestations dans cette arcade plutôt que dans un restaurant ou dans un hôtel comme cela s'est fait jusqu'alors. Mais il répète que la personne qui souhaite acheter des prestations aux Rentes Genevoises vient dans les bureaux de celles-ci. Les horaires seront proches de ceux d'un tea-room.

Un commissaire (PLR) demande des détails sur cet espace de vie. Il n'en comprend pas la nature.

M. Zumwald cite l'exemple des guichets postaux qui ont évolué au cours des quinze dernières années. Il s'agit à présent de lieux où des prestations secondaires sont proposées à la clientèle en parallèle aux services postaux. Il ajoute que le concept est ainsi de proposer diverses prestations dans cette arcade où les services des Rentes Genevoises seront explicités. A l'heure actuelle, il est possible de rentrer chez Payot et d'y passer la journée en lisant un livre sans l'acheter. Il pense qu'il s'agit là d'une nouvelle forme de consommation. Il rappelle ensuite que l'information sur la prévoyance est médiocre à Genève et il répète que l'idée est de proposer un lieu interactif et plaisant où donner des informations à la population genevoise, qui est mal informée sur la prévoyance, et cela de façon simple et conviviale.

Le commissaire (MCG) remarque que le lieu d'accueil existe déjà. Il se rappelle avoir vu un espace à l'entrée des bureaux des Rentes Genevoises.

Il y a effectivement une réception, mais seules les personnes qui ont des rendez-vous rentrent dans les bureaux des Rentes Genevoises. Les locaux sont en outre fermés à 17h, tout comme le samedi. La démarche du rendez-vous est difficile car les gens n'ont guère le temps à consacrer à la prévoyance, et la démarche envisagée dans ce projet est tout autre.

Le même commissaire déclare ensuite avoir déjà entendu, au début des années 90, que les Rentes Genevoises étaient dépoussiérées.

M. Zumwald rappelle que la maison de retraite du Petit-Saconnex a été séparée des Rentes Genevoises à cette époque. A l'origine, l'idée était, dans l'esprit de James Fazy, de permettre aux travailleurs de mourir dignement, en versant 20 centimes par mois, ce qui leur permettait d'obtenir un lit dans cette

institution. C'est au début des années 90 que le Conseil d'Etat a décidé de revoir le concept des Rentes Genevoises, et que l'argent qui a été réalisé par la vente des immeubles a permis aux Rentes Genevoises de démarrer. Il s'agissait d'une décision du Grand Conseil.

Un autre commissaire (MCG) demande si une offre de reprise a été faite à M. Surdez et quel a été le budget offert pour le déménagement.

Il n'y a pas eu d'offre de reprise de pas-de-porte. M. Surdez n'était pas dans la logique d'une négociation quelconque durant plusieurs années. C'est lorsque la situation n'a pas évolué en sa faveur qu'il est revenu sur le terrain des négociations et qu'il a évoqué l'éventualité d'un pas-de-porte. L'enveloppe proposée pour le déménagement se montait à 100 000 F.

### **Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève**

M. Pagani déclare suivre ce dossier depuis sept ans. Les Rentes Genevoises sont descendues dans la rue, il y a des années de cela, en prenant une arcade, et ce sans aucune autorisation. Il est intervenu lorsqu'il s'en est rendu compte mais indique que les Rentes Genevoises ont obtenu une dérogation alors qu'aucune autre entité de ce type n'a pignon sur rue au centre-ville. Il explique ensuite avoir négocié avec les Rentes Genevoises pour dégager une solution similaire à celle de la Raiffeisen se trouvant à la rue de la Servette, pour prévoir des distributeurs de billets qui sont un réel besoin en Ville de Genève. Il ajoute qu'il n'a, par ailleurs, pas été possible de s'opposer à l'établissement d'un kiosque en vertu de la liberté de commerce, et il remarque qu'il n'a donc pas pu défendre plus avant Tricosa.

Un commissaire (PLR) demande des détails sur cette absence d'autorisation.

Un bureau qui est installé dans une arcade n'est pas autorisé et est soumis à une amende. L'arcade doit en outre être remise à un commerçant, cela afin que le lieu puisse demeurer public. Les Rentes Genevoises ont agi de cette manière il y a 25 ans, en installant un bureau dans une arcade, et malgré son intervention il y a cinq ans, l'autorité judiciaire a indiqué qu'il s'agissait d'une situation de fait.

Le commissaire (UDC) déclare qu'il pensait que les PUS s'appliquaient à tous les commerces. Il demande quelle est la différence entre un cinéma et une boutique de ce type.

Les PUS visent à protéger le centre-ville pour des activités essentielles. La disparition de la Crémère et du Radar a déclenché l'élaboration des PUS. Il s'agit donc des commerces d'alimentation, et des activités culturelles. Les

PUS visaient également à protéger la diversité des activités. Le Conseil municipal l'a suivi dans ce sens, ainsi que le Conseil d'Etat. Mais ce dernier a en l'occurrence refusé l'interdiction d'opacifier les vitrines. En outre, le volet « diversité des activités » a été malheureusement cassé par le Tribunal fédéral.

Un commissaire (Ve) observe qu'il semblerait possible d'augmenter ce loyer à 20 000 F. Il demande si ce prix lui semble normal et si le scénario envisagé par les Rentes Genevoises n'est pas finalement de trouver une solution momentanée pour, au final, mieux valoriser cette arcade.

M. Pagani acquiesce. Il déclare avoir demandé aux Rentes Genevoises d'abandonner ce projet, ce que les Rentes ont refusé.

Un commissaire (MCG) se demande s'il n'est pas possible d'appliquer les PUS à cette boutique.

M. Pagani répond par la négative. Il n'a pas les moyens de bloquer ce projet. Il observe que les commerces d'alimentation sont protégés mais pas ce commerce, ce qu'il regrette.

### **Discussion et vote**

Un commissaire (PLR) déclare que cette problématique est de nature judiciaire et il n'est guère possible d'intervenir. Il ajoute que M. Surdez a toute sa sympathie, mais il pense qu'il faut savoir lever le pied. Il est aussi du devoir de la commission de ne pas entretenir de vains espoirs et il estime qu'il n'y a pas d'autres choix que de déposer cette pétition sur le bureau.

Son collègue (UDC) déclare partager cette opinion. Il imagine mal le Conseil d'Etat intervenir dans une procédure de justice. Il regrette également la disparition de ce commerce et indique que son groupe propose également le dépôt.

Le commissaire (MCG) déclare qu'il ne faut pas se tromper de débat. Il rappelle qu'il est question d'un propriétaire qui est une institution publique. Il ajoute que le Conseil d'Etat a fait un choix technique en optant pour un Vaudois qui n'est pas intéressé par la conservation du patrimoine genevois. En outre, les Rentes Genevoises sont une institution à risques qui fonctionne avec des placements et il ose espérer que ces spécialistes maîtrisent la situation autrement mieux que ne l'avait fait la Banque cantonale de Genève en son temps. Les propriétaires publics ont des devoirs plus importants que les autres, des devoirs qui relèvent de la politique. Et il pense qu'il est important de soutenir les petits commerces. Il demande le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le commissaire (Ve) déclare avoir des doutes sur la fréquentation de cette future arcade des Rentes Genevoises et rappelle que le loyer peut être largement augmenté. Il ajoute qu'il est possible de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat, bien qu'il ne croie pas que cela puisse être efficace compte tenu des procédures judiciaires. Il déclare être gêné par le fait que cette arcade change une première fois d'activité avant d'être certainement modifiée une seconde fois, peu de temps après.

La commissaire (S) déclare qu'il est dommage de voir ce commerce disparaître mais elle pense qu'il n'est guère possible de faire autre chose que de déposer cette pétition au vu des différentes procédures judiciaires qui se sont déroulées.

La commissaire (EAG) déclare que son groupe soutiendra également le dépôt de cette pétition sur le bureau. Elle ne voit pas comment il serait possible de modifier la situation.

Le commissaire (PDC) déclare que son groupe se rallie au dépôt.

Le Président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 1899 :

**Pour :** 4 (3 MCG, 1 Ve)  
**Contre :** 8 (2 UDC, 4 PLR, 1 EAG, 1 PDC)  
**Abstentions :** 3 (3 S)

Le Président passe au vote du dépôt de la P 1899 sur le bureau du Grand Conseil :

**Pour :** 11 (2 UDC, 3 S, 4 PLR, 1 EAG, 1 PDC)  
**Contre :** 3 (3 MCG)  
**Abstention :** 1 (1 Ve)

Suite à ces débats, la majorité de la commission vous demande donc, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre cette recommandation.

## **Pétition (1899)**

**pour que les autorités genevoises demandent aux Rentes Genevoises  
d'annuler le congé donné à Tricosa au 31 décembre 2014**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les Rentes Genevoises expulsent Tricosa des locaux qu'elle occupe depuis plus de cinquante ans à la Place du Molard 11.

Tricosa est une institution du petit commerce genevois avec une clientèle internationale importante, qui paie régulièrement son loyer, ses employés et ses impôts.

Les Rentes Genevoises veulent récupérer ces locaux pour leur développement local en associant des Bancomats pour la Banque Cantonale de Genève et l'agrandissement de Naville SA.

Il est sidérant de constater, d'un point de vue politique, que l'Etat de Genève et la Ville de Genève défendent le petit commerce au Centre de la ville de Genève, et que les Rentes Genevoises, dépendant des autorités genevoises, l'éliminent en expulsant Tricosa !!!

Vu l'urgence de cette pétition, nous vous demandons de la traiter rapidement.

N.B. 223 signatures  
*p.a. Tricosa*  
*M. Alponse Surdez*  
*M. Jean-Charles Rey*  
*18, Passage du Terraillet*  
*1204 Genève*

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

ANNEXE  
N° 23, annexe 1



VILLE DE  
GENÈVE

Tricosa  
Place du Molard 11  
1204 Genève

Genève, le 7 mai 2014

Objet

**Arcade sise 11, place du Molard**

Madame, Monsieur,

Je fais suite à nos différents entretiens concernant l'arcade visée en marge et la procédure visant la résiliation de votre bail.

J'ai fait le tour des moyens mis à ma disposition pour tenter de m'opposer à la résiliation de votre bail et la disparation de votre commerce au centre-ville.

Je suis malheureusement au regret de ne pouvoir entamer des démarches qui permettraient au propriétaire de renoncer à la résiliation de votre contrat de bail. En effet, je ne peux intervenir dans le cadre d'un litige strictement privé, la Ville de Genève n'étant pas propriétaire du bâtiment concerné.

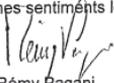
Sur le plan du droit administratif, mon seul moyen d'action est circonscrit à l'application du Règlement relatif aux plans d'utilisation du sol, ainsi qu'à la Loi sur les constructions et installations diverses en cas de travaux à réaliser.

S'agissant du RPUS, l'art. 9 al. 3 RPUS permet au Conseil administratif de la Ville de Genève de s'opposer au changement d'affectation d'activités contribuant à l'animation en dehors des heures administratives, activités telles que cafés, restaurants, cinémas, etc. Votre arcade ne proposant qu'un service de vente de mode enfantine, elle n'est pas visée par l'alinéa précité. Le propriétaire n'est dès lors soumis qu'à la contrainte de maintenir son arcade ouverte au public conformément à l'art. 9 al. 1 RPUS.

Même si je soutiens activement les petits commerces de proximité, je regrette de ne pas avoir plus de moyens à ma disposition pour me battre pour le maintien de votre activité.

Je vous souhaite malgré tout du succès dans vos démarches.

Tout en demeurant à votre disposition pour toute question complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Rémy Pagani

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4  
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3  
T +41(0)22 418 20 20  
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-ge.ch  
www.geneva-city.ch  
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLE

*Date de dépôt : 22 septembre 2014*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. François Baertschi**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Voulons-nous un centre-ville mort, sans commerce indépendant, composé uniquement de succursales de multinationales ? Cherchons-nous à détruire le cœur de notre belle cité de Genève, en la rendant pareille à ces rues standardisées, conçues selon les mêmes principes quelle que soit la ville où nous nous trouvons ?

Telles sont les questions que pose la pétition demandant la poursuite d'un commerce de vêtement pour enfants, la société Tricosa.

Il s'agit là d'un vrai cas d'école.

Cet irréductible commerce genevois résiste, face à la mondialisation qui a envahi tout le centre de Genève, les Rues-Basses en particulier.

Qui veut la mort de ce dernier commerce à l'ancienne ? Un promoteur avide de bénéfices, une société spécialisée dans la spéculation immobilière et les profits rapides ? Un Jules César des temps modernes ?

Si seulement, si seulement.

Non, ce brave commerce traditionnel, qui paie un loyer cher (pas assez néanmoins pour les adeptes de la spéculation immobilière tous azimuts), est expulsé par une entreprise publique, les Rentes genevoises. Celle-ci prétend faussement être au service du bien public, mais alors elle devrait se préoccuper des entreprises genevoises et non des multinationales qui poussent comme de la mauvaise herbe dans les Rues-Basses.

Au lieu de défendre la diversité et l'originalité des commerces genevois, Les Rentes genevoises se sont faites destructrices et attaquent cette société familiale, dont l'un des crimes serait d'avoir une marge suffisante pour payer le loyer, des salaires et un bénéfice. Encore heureux que ce commerce soit sain et ne vivote pas comme de nombreux autres dans notre canton.

Nous avons une équipe de médiocres, peu sensibles à la vitalité et à la diversité de l'économie genevoise, qui gèrent les Rentes et se prennent pour

des grands managers, alors qu'ils disposent de la garantie de l'Etat, ce qui est plus facile pour spéculer et faire des montages financiers. Pour que nous ne puissions pas contrôler leur gestion, une certaine majorité politique mal inspirée (qui se prétend libérale, alors qu'elle est en réalité étatiste version colbertiste) a d'ailleurs écarté les représentants du Grand Conseil du conseil d'administration de ces Rentes. Pourtant, il s'agit d'une institution publique à risque, quoi qu'en dise la direction des Rentes genevoises.

Son but devrait être l'intérêt général et non la spéculation, si la sagesse prévalait à Genève en 2014. Mais l'affaire Tricosa démontre que des valeurs purement financières et des loyers excessifs l'ont emporté sur tout le reste.

Nous avons à redonner la priorité aux entreprises genevoises face aux multinationales. C'est un autre aspect de la préférence cantonale qui doit également être mise en avant pour les commerces et en particulier au centre-ville.

Il n'est pas nécessaire de venir à Genève pour trouver des McDonald's, des Zara et autres H&M, qui se répandent partout autour de la planète ; en revanche, des boutiques originales donnent ce quelque chose que l'on trouve nulle part ailleurs et qu'il faut garder comme une spécificité.

Alors que nous avons ici le moyen d'agir au travers des Rentes genevoises, nous devons impérativement donner la priorité aux entreprises et aux commerces genevois.

En conséquence, Mesdames et Messieurs les députés, je vous demande de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.